

Revue Archéologique de Bordeaux, tome XCIV, année 2003, p. 225-246

Deux hôtels d'André Portier : l'hôtel de Ruat et l'hôtel Lecomte de Latresne

par Renée Leulier *

Lorsque André Portier arriva à Bordeaux en 1730, c'était un jeune architecte formé chez Jacques V Gabriel et il avait déjà travaillé sous ses ordres lors de la reconstruction de l'hôtel de ville de Rennes. Son maître le jugea apte à surveiller un chantier qui lui tenait à cœur, puisqu'il « voulait que cette Place Royale, dont il avait fixé le lieu et le plan, assît définitivement sa réputation. On peut penser qu'il entrevoyait la succession de Robert de Cotte (...). Il entendait donc que la place Royale de Bordeaux fût comme son chef-d'œuvre, celui qui le rendrait sans contestation digne d'occuper la charge illustrée par son cousin Mansart » ¹. Il fit nommer le jeune André inspecteur des travaux de la place Royale de Bordeaux, une tâche qui l'occupa durant un quart de siècle.

Portier sut gagner la confiance de l'intendant Tourny qui remplaça Claude Boucher en 1743. Le nouvel intendant ne bénéficiait pas autant qu'il l'eut souhaité de l'attention d'Ange-Jacques Gabriel, trop occupé par le roi qui, malgré les conseils de son aïeul, le suivit dans son goût pour les bâtiments. Ange-Jacques n'eut donc guère le temps de se rendre à Bordeaux comme son père l'avait fait, et il répondit peu aux demandes incessantes de Tourny qui souhaitait réaliser des embellissements dans la capitale de la Guyenne. L'intendant se tourna alors vers l'inspecteur des travaux de la place Royale pour transformer la vieille cité en une ville moderne car, tout comme Jacques V Gabriel, il était tombé sous le charme de Bordeaux et vu tout le parti que l'on pouvait tirer de cette ville, devenue le plus grand port du royaume, qui tournait résolument encore le dos au fleuve d'où lui parvenait pourtant sa fortune acquise dans le négoce.

Les parlementaires souhaitaient se faire construire des demeures au goût du jour, ornées de ce style rocaille introduit par Jacques V Gabriel et son équipe versaillaise. Se procurer les services de l'inspecteur de la place Royale, de l'élève à défaut du maître, était pour les plus fortunés la meilleur solution afin de bénéficier du confort de ces nouveaux appartements et de montrer ainsi leur rôle social et leur fortune.

Très vite, André Portier fut sollicité par cette clientèle privée puisque, dès décembre 1737, les jurats lui reprochent de « s'absenter très souvent (...) pour aller gagner de l'argent chez divers particuliers, qui le croient nécessaire pour des constructions de leurs maisons de campagne » ². Il donna les plans pour des particuliers comme le sieur Laffilay ³, les maîtres-chirurgiens de Bordeaux ⁴, des communautés ecclésiastiques ⁵ mais sa clientèle était essentiellement composée de riches parlementaires, notamment François Alain Amanieu de Ruat, conseiller au parlement de Bordeaux et Jean-Baptiste Lecomte, président à mortier du parlement de Bordeaux.

^{*} Doctorante en histoire de l'art. Centre François-Georges Pariset.

^{1.} Courteault, 1923, p. 87.

^{2.} Pariset (sous la direction de), 1968, p. 555.

^{3.} A.D.Gir. C 1217.

^{4.} Taillard, 1997, p. 127-129.

L'Hôtel de Ruat 6

La famille de Ruat

L'hôtel se situe le long de l'ancienne rue Saint-Paul : la rue de Ruat ⁷ actuelle perpétue ainsi le souvenir de cette famille de parlementaires qui firent comme bien d'autres nobles bordelais de nombreux legs à l'hôpital de la Manufacture ⁸ (fig. 1).

Les Amanieu étaient « marquis de Buch, baron d'Audenge, captaux de Buch, seigneur de Malaret, Sanguinet, Artiguemale, La Salle, Gujan, Casaux, Ruat, Fompeyre, la Rescade, Sacolle, Lafitte, Mistre » ⁹. Cette vieille famille du pays de Buch, anoblie en 1654, compta de 1664 à 1763 quatre conseillers au parlement de Bordeaux.

En 1713, le riche conseiller Jean-Baptiste de Ruat se rendit acquéreur du captalat ¹⁰ de Buch qui appartenait aux Foix-Candale. Il fut le premier à semer des pins pour fixer les dunes mobiles. Son fils, François-Alain poursuivit son œuvre tandis que son petit-fils, François, le dernier seigneur de La Teste, ensemença, cinq ans avant Brémontier, les dunes du bassin d'Arcachon ¹¹.



Fig. 1. – Emplacement de l'hôtel de Ruat d'après le plan de la ville de Bordeaux 1870-1871. A.M. Bx.

François Alain Amanieu de Ruat, « conseiller au parlement de Bordeaux » fut celui qui fit bâtir cet hôtel. Il était « le seul enfant, et l'unique héritier de feu messire Jean-Baptiste Amanieu de Ruat aussi conseiller au même parlement » 12. Il épousa en 1736 Jeanne Élisabeth de Ferrand de Lalande 13 et cette union fut féconde puisque Mme de Ruat mit au monde vingt enfants : par la réponse du 10 avril 1760 au mémoire qu'il adressa à la généralité de Bordeaux, on apprend que « M. Ruat, Conseiller au parlement de Bordeaux, possède une maison dans cette ville et la terre du Teix dans la même généralité. Il est imposé pour le premier article à quatre-vingt-huit livres pour les deux vingtièmes 14 et deux sols pour livre du dixième et pour le second à trois cent trente livres. Il demande que l'imposition de sa maison soit réduite à six livres et celle de sa terre à vingt livres, sans pouvoir être augmentées.

M. Ruat n'a d'autres motifs pour demander cette réduction que ses seroi et ceux de ses ancêtres une fortune très médiocre et une famille composée de douze enfants restants de vingt qu'il a eu, il observe qu'une charge aussy considérable l'oblige de se réduire au nécessaire le plus indispensable pour la soutenir; il réclame même les privilèges accordés par un édit de 1681 en faveur des pères de famille qui avoient douze enfants vivants; mais il convient que les circonstances où se trouve l'État ¹⁵ ne

- 5. A.D.Gir. C 1220.
- 6. Au 33 rue de Ruat.
- 7. Magnen, 1963, p. 52 : l'ancienne rue Saint-Paul s'appela ensuite rue des Facultés puis rue de Ruat.
- 8. A.D.Gir. R. E. 9, du 8/2/1711, p. 282.
- 9. Meller, 1906, t. I, p. 17.
- 10. Ou seigneurie.
- 11. Rèche, « Naissance et vie du quartier Porte Dijeaux-Saint-Rémi, somptueux hôtels pour noblesse de robe », dans La vie de Bordeaux, n°911, 23 octobre 1976
- 12. A.D.Gir. 3 E 5 569, f° 864, 14/9/1772.
- 13. A.D.Gir. 2 E 37, contrat de mariage du 3/9/1736, retenu par Me Barenes, notaire de la ville d'Agen.
- 14. Cabourdin et Vard, 1981, p. 322 : cet impôt qui remplace en 1750 le dixième supprimé en 1749, est « le prélèvement d'un vingtième sur tous les revenus, privilégiés ou non : il s'agit essentiellement du vingtième des biens-fonds, vingtième des offices et droits, vingtième d'industrie. (...)Ultérieurement, un second vingtième est prélevé à partir de 1756, aux débuts de la guerre de Sept Ans, mais, comme le précédent, il est faussé et amenuisé par les abonnements qu'il faut bientôt accorder. »
- 15. Les conflits anglo-français et austro-prussien non résolus par la paix de 1748 furent la cause de la guerre de Sept Ans dans laquelle fut engagée la France de 1757 à 1763.

permettent pas de remplir des dispositions aussy sages et dont les effets seroient si avantageux » ¹⁶. Une décision du Conseil, signée de M. de Courteille, lui accorda une modération de son imposition : il n'eut plus à verser que 13 livres 4 sols pour sa maison de Bordeaux et 55 livres pour la terre du « Teix ».

Malgré les embarras financiers causés par sa nombreuse progéniture, monsieur de Ruat fit l'acquisition de la seigneurie de Lassale en 1770 ¹⁷ puis un an plus tard de la maison noble de La Périère, dans l'Entre-deux-Mers ¹⁸; enfin il fit construire par André Portier l'hôtel particulier de la rue Saint-Paul, paroisse « Saint-Cristophe».

Ce fut dans cet hôtel que messire François Alain Amanieu de Ruat, alors conseiller honoraire au parlement de Bordeaux, présenta le 11 septembre 1774, devant témoins, son testament clos et scellé 19. Il se montra fort pessimiste puisqu'il ne décéda que deux ans plus tard alors qu'il l'avait rédigé en « considérant la certitude de la mort ». Il désirait léguer cent livres pour dire des messes basses et cent autres livres « aux pauvres honteux ou nécessitant de la même paroisse, aux hôpitaux des Enfants trouvés ou de la Manufacture semblable somme de cent livres, ydem aux Incurables » 20. Il ajouta qu'« il a plu à dieu nous donner grand nombre d'enfans et d'en conserver iusques à ce iour dix, deux garçons et huit filles qui sont François, Ioseph, Marie-Anne, Catherine-Pétronille, Catherine Dionalet, Magdeleine, Louise-Joséphine, Catherine, autre Catherine et Louise ». Il nomma « héritier général et universel » son fils aîné, François, conseiller au parlement. Joseph entra dans les ordres et se fit Augustin 21.

Le 16 février 1777, sa veuve, Élisabeth de Ferrand voulut procéder « à la liquidation, consistance et fixation de ses droits » ²² avec son fils aîné, ce qui permet d'estimer la fortune familiale des Ruat. Les biens propres du défunt lors de son mariage consistaient « dans ses terres de La Teste et du Teych, ses fiefs de Ruat, Mixte et Artiguemalle ; sa charge de conseiller au parlement, les meubles meublants (...) et diverses créances » dont l'évaluation ne fut pas prise en compte. Seules les aliénations des fonds qu'il fit au cours de son mariage, le remboursement de ses créances et ses acquisitions furent considérées.

La dame de Ferrand possédait lorsqu'elle se maria « des biens fonds situés dans l'Agenais et (...) plusieurs sommes dues par contrat d'obligation. » Ses biens fonds, à l'exception d'un petit fief, furent vendus. Les acquêts de la veuve durant la société qu'elle forma avec son époux s'élevaient « pour le remplacement de ses propres » à 138 225 livres ²³. Le défunt avait cédé certains biens de son épouse et bénéficié de créances appartenant à ses parents, l'ensemble fut évalué 191 321 livres 17 sols 1 denier.

Durant l'union des époux, des acquisitions furent faites : « la maison rue Saint-Paul pour la somme de vingt-huit mille livres ; la maison rue des Argentiers pour la somme de dixhuit mille livres, la maison noble de la Salle avec toutes ses dépendances pour la somme de soixante quatorze mille quatre cent neuf livres », le tout formait un total de 120 409 livres. Les biens de la veuve s'élevaient donc à 144 225 livres 8 deniers. Quatre des huit filles furent mariées, la première avec M. de Castéja bénéficia d'une dot de trente mille livres, la seconde, Mme de Larroque ne reçut que 24 000 livres tandis que les dames de Masparrault et de Guilhemanson durent se contenter de 17 400 livres chacune. Les dots ainsi versées auxquelles leur mère avait participé s'élevaient à 83 800 livres. Les droits de la veuve se montaient finalement à 203 180 livres 14 sols et 9 deniers.

Les Ruat comme bien d'autres, durent faire face à la tourmente révolutionnaire. Le 27 prairial an II ²⁴, François Amanieu de Ruat adressa pour la troisième fois un mémoire « aux citoyens administrateurs du district de Bordeaux » pour répondre à une dénonciation faisant de lui le « receleur des effets du ci-devant curé » émigré de la paroisse du Teich. Il exposa dans ce mémoire que, s'il possédait des effets d'une valeur de cent francs, c'était en compensation d'une somme qui lui était due pour le prix de la vente d'un cheval et des arrérages de dîme et exprima le souhait « que la conduite de bon citoyen qu'il a tenu depuis la Révolution écartera pour toujours de pareilles dénonciations » ²⁵. Cette requête porta ses fruits puisque le 21 fructidor ²⁶ les scellés apposés dans toutes les chambres de sa maison du Teich furent levés ²⁷.

^{16.} A.D.Gir. C 278, 10/4/1760, pièce 71.

^{17.} Figeac, 2001, p. 18.

^{18.} A.D.Gir. 3 E 5 566, fº 1 140, vente de Laurent Madeleine Guilhem à François Amanieu de Ruat du 23/11/1771.

^{19.} A.D.Gir. 3 E 5 583, fo 1 025.

A.D.Gir. 3 E 5 583, f^o 1 026, testament de François Amanieu de Ruat, ouvert le 14/9/1774.

^{21.} A.D.Gir. 1 Q 1 450.

^{22.} A.D.Gir. 3 E 5 585, fo 134, 16/2/1777.

^{23.} Butel, 1974, p. 294-295: l'apport au mariage permet d'apprécier les niveaux de fortune: en 1763-65, « les nobles situent plus de 81% de leurs apports entre 25 600 et 80 000 lt. » 138 225 livres correspondent à un niveau de fortune élevé même s'il n'atteint pas celui de certains négociants: « 11 négociants [franchissent le seuil de] plus de 200 000 lt d'apport, le plus gros contrat signé par Antoine Journu totalise jusqu'à 1,4 M lt d'apport. »

^{24.} Soit le 17 juin 1794.

^{25.} A.D.Gir. 1 Q 1175, du 27 prairial an II (16/6/1793).

^{26.} Soit le 5 septembre 1794.

^{27.} A.D.Gir. 1 Q 936, procès verbal de la levée des scellés du 21 fructidor an II (5/9/1794).





Fig. 2. – La cage d'escalier.

Toutefois Ruat dut faire face à d'autres embarras : son frère émigra et les biens qu'il avait en indivision avec lui durent être expertisés pour « désigner la part qui revient à la nation » ²⁸ : des scellés furent apposés chez lui et un inventaire fut fait avec une certaine précision ²⁹. Ses biens consistaient en « une maison à deux étages et entresol; composez de cinq pièces de plainpieds et plusieurs cabinets à chaque étage. Au rest de chaussée, une salle à manger, une chambre à couché, deux cabinets, une cuisine; une dépense, un sellier, une petite cour, un puits et une cave, plus une grande cour, deux remises, une écurie et une chambre de domestique », le tout situé rue Saint-Paul, n° 29. Il possédait également « au derrière de ladite maison cinq échoppes ayant ouverture et entrée par la rue du Rempart » louées 850 livres par an. Il disposait d'un bien « appellée Ruade en la commune du Tesche, district de Bordeaux où les scellés son posée, un autre bien appellée Lasalle, district de Cadillac ».

Sous la Restauration, les biens confisqués des émigrés firent l'objet d'indemnisation : le 3 mai 1826, la demoiselle Catherine Amanieu de Ruat, demeurant alors rue Saint-Paul au numéro 2, demanda la liquidation de l'indemnité due à la succession d'Amanieu de Ruat qui correspondait aux biens saisis et vendus de son frère émigré, Joseph ³⁰.

^{28.} A.D.Gir. 1 Q 1 175, du 8 nivôse an III (28/12/1794).

^{29.} A.D.Gir. 1 Q 936, « État de consistance des biens immeubles du cit[oyen] Amanieux détenu » du 25 ventôse an II (16/3/793).

^{30.} A.D.Gir. 1 Q 1 615, pétition de Catherine Amanieu Ruat du 3/5/1826. L'indemnité versée s'éleva à 3 190 francs 87 centimes pour des biens-fonds constitués par des bois, taillis, pins, terres incultes, vignes, une maison et son jardin.

Un hôtel sur rue pour une famille de parlementaires

Plan et élévation

L'hôtel de Ruat ne fut pas bâti selon le plan le plus fréquemment employé aux XVIIe et au XVIIIe siècles : l'hôtel entre cour et jardin. Le plan adopté fut celui de l'hôtel sur rue avec un corps de logis principal s'ouvrant sur une rue étroite, sinueuse et en pente ; le fond de la cour s'appuyait sur le rempart du castrum. L'architecte dut faire face à ces contraintes imposées par le parcellaire.

A droite en entrant, la cage d'escalier dessert le corps de logis qui fait le lien entre le rempart et le bâtiment sur la rue qui abrite le porche. « L'escalier (fig. 2) se déploie derrière deux arcades à pénétration. Les deux premières montées reposent sur le mur d'échiffre. Sur celui-ci prend appui une voûte en berceau rampant réunie à la suivante, au retour, par une trompe plate sous le coin supportant le repos. Au retour des paliers, un arc de cloître remplit les mêmes fonctions. La rampe de ferronnerie présente des thèmes de transition : balustres et décors de dentelle. Elle repose sur un limon gauchi aux retours.

Dans sa construction, cet escalier fait appel à des techniques mises en œuvre pour la première fois à Bordeaux par les Gabriel à l'hôtel des Fermes et à la Bourse. Leur utilisation surprend dans un immeuble dont la distribution en L, gênée par la disposition de la parcelle, semble reprendre la tradition du XVIIe siècle » ³¹.

Marie-France Lacoue-Labarthe précise que les ouvrages de ferronnerie de cet hôtel sont de « belle qualité illustrant les (...) permanences de la sobriété de l'inspiration classique généralement adoptée dans les résidences royales » ³² (fig. 3).

L'hôtel de Ruat semble avoir subi peu de transformations, l'adjonction d'une longue pièce à l'étage noble fut la plus importante : un passage formant galerie engloba l'une des travées en modifiant l'élévation voulue par Portier côté cour comme l'indiquent les reprises de maçonnerie. Entièrement construit en pierre de taille, dans un bel appareil laissé apparent, l'édifice s'élève sur trois niveaux présentant ainsi une division tripartite : le rez-de-chaussée, le bel étage et le second étage carré. La partie la plus ancienne est celle qui s'appuie au mur du castrum : au rez-de-chaussée sont établies des caves et des dépendances qui donnent accès sur l'aile droite à une petite pièce attenante à la cuisine éclairée par une seconde cour intérieure. Près de la cuisine, se trouvaient la dépense et le cellier ³³ où étaient entreposées des barriques de vin.



Fig. 4. - Façade sur rue.



Fig. 5. - Garde-corps.

- 31. Philip de Laborie, 1993, p. 74-75.
- 32. Lacoue-Labarthe, 1993, p. 183.
- 33. Pérouse de Montclos, 1972, p. 160 : « la dépense est la pièce où l'on reçoit et où l'on distribue les denrées en nature, où se fait le paiment des gens de service et des fournisseurs » tandis que le cellier est le « local où l'on garde le vin. »



Fig. 6. - Cour intérieure.

Les écuries, les remises où l'on abritait les voitures et les chambres des domestiques étaient disposées dans l'aile gauche de la cour principale. En face de l'escalier d'honneur, de l'autre côté de la cour, un escalier de service desservait le premier étage.

Le bâtiment sur rue ne fit l'objet d'aucun traitement particulier. La parcelle n'est pas régulière, une partie de la façade est droite mais elle s'incline vers l'ouest en se prolongeant vers le nord. L'architecte choisit la partie gauche (fig. 4), la plus imposante et parfaitement rectiligne, pour centrer l'élévation en y disposant la porte cochère à l'ébrasement extérieur concave qui reçut la seule décoration sculptée avec une large agrafe à la clé de l'arc en plein cintre. De part et d'autre de la porte cochère, Portier disposa trois travées qu'il sépara par un pilastre à refends des deux autres travées qui s'inclinaient vers le nord-ouest, tirant ainsi le meilleur parti de cette parcelle irrégulière. Les différents niveaux furent discrètement soulignés par un bandeau mouluré. L'étage noble reçut un décor plus soigné, puisque aux chambranles s'ajoutèrent des garde-corps de ferronnerie qui n'apparaissaient ni au rez-de-chaussée ni au second étage carré (fig. 5).

Le passage permettant d'accéder à la cour fut formé de deux travées couvertes par deux belles voûtes d'arêtes montrant, tout comme dans le vestibule et l'escalier d'honneur, la maîtrise de Portier dans l'art de la stéréotomie.

Côté cour, dix travées furent disposées de part et d'autre du corps de logis principal. Les façades sont partiellement cachées par la vigne-vierge mais semblent aussi dépouillée que celle de la rue. Les baies s'ouvrant sur la cour, comme celles de la façade sur rue, sont inscrites dans un chambranle mouluré en arc segmentaire mais l'escalier d'honneur reçut un traitement particulier avec ses deux portes-fenêtres en plein cintre (fig. 6).

Décor intérieur

Le salon fut photographié par Léon Deshair en 1908 ³⁴ : le principal décor sculpté est réservé au plafond avec les ornements rocaille de stuc de la rose centrale et de la corniche. À chaque angle, quatre écoinçons chantournés s'ornent d'instruments de musique. Au centre de la corniche de ce plafond rectangulaire, des cartouches illustrant les quatre saisons retiennent des trophées rubanés.

La cheminée reçut aussi un riche décor, le manteau aux piédroits ornés de consoles encadrent un arc monolithe chantourné avec en son centre une coquille. Le trumeau de la glace est sommé de part et d'autre d'une figure d'enfant sculptée en ronde bosse et en son centre d'une large agrafe surmontée d'un des principaux trophées rubanés composé d'une balance, d'une épée et d'un visage aux yeux bandés symbolisant la fonction du commanditaire. La balance associée à l'épée est le symbole de la Justice doublée de la Vérité et Thémis, la déesse de la justice, a les yeux bandés pour montrer qu'elle ne favorise personne et ignore ceux qu'elle juge 35.

Les lambris de hauteur s'ornent de grands panneaux ornés de motifs rocaille, quatre dessus de porte complètent le décor.

^{34.} Deshairs, 1908, pl. 59 et 60.

^{35.} Chevalier et Gueerbrant, 1993, p. 99 et 104.

L'analyse de la distribution à travers l'inventaire de l'an II

Le 23 ventôse an II ³⁶, le commissaire désigné par le directoire du district de Bordeaux, accompagné de Pierre Valet, un notable de la ville, procédèrent à l'inventaire ³⁷ des « effets de la citoyenne Ruat » dont le mari était détenu. Ils commencèrent par la cuisine ³⁸ où ils dénombrèrent avec soin plats, bassines, chaudrons et autres ustensiles, puis ils passent dans une petite pièce attenante où devait dormir la cuisinière sous « une mauvaise couverture » et de là à la dépense puis au cellier.

Le lendemain, l'inventaire commença par la salle à manger ³⁹ chauffée par « un poële de fayance avec un dusus (sic) de marbre et une colone de fayance avec un vase de terre au-dessus », à l'office étaient serrés assiettes, plats, pots à eau et leur cuvette, pots à crème, serviettes, deux tables et leur pliant. Dans la boiserie qui s'arrondit de part et d'autre de la cheminée, un monte-plats était dissimulé : il évitait que les mets ne refroidissent durant leur transport (un nouvel art de vivre se traduit par ce genre d'accessoire).

La chambre de la « citoyenne Ferrand, veuve Amanieu », la mère du détenu, fut ensuite visitée : au lit habillé de rideaux, d'un ciel de lit et d'une courtepointe en coton blanc s'ajoutaient six cabriolets et cinq fauteuils en gros de Tours broché, une ottomane et un guéridon. Cette pièce ne servait pas seulement au repos : on y trouve un jeu de loto, une boîte de thé et un moulin à café dans l'un des deux placards, ce qui laisse supposer que l'hôtesse recevait là ses amis pour jouer tout en buvant des boissons exotiques. On l'imagine aussi assise filant avec le petit rouet qui fut inventorié. Les meubles de rangement étaient nombreux : le coffre 40 désuet jouxtait une commode en acajou, le meuble à la mode d'un type nouveau, « l'une des grandes conquêtes du siècle dans un secteur du rangement » 41, un objet de luxe avec ses bronzes dorés et son bois des îles.

La chambre communiquait avec un cabinet qui rassemblait des objets hétéroclites: deux armoires, un placard où l'on trouvait aussi bien de la vaisselle que des vêtements, une table, un secrétaire renfermant non des papiers mais des bas de soie et des gants. C'était aussi un espace intime réservé à la toilette avec un bidet, « une toilette et cest ustanciles », la chaise percée.

Dans l'antichambre, « un poêle de fayence cerclé en cuivre, un desus de marbre, le tuyaux de fayance représentant un palmier et deux petits anges en terre cuite » ressemble par sa description à ceux existant encore dans les salles à manger de l'hôtel de La Tresne et de Lalande. Un placard renfermait des accessoires permettant de recevoir avec faste : la vaisselle en porcelaine, « deux chandelliers et leurs bobèches d'ort (sic) moulu », vingt bouteilles de vin de Malaga et des livres de musique. Dans cette pièce s'assemblait la compagnie autour

des trois tables à jeux. Sur le cabaret, un meuble typiquement bordelais ⁴², une petite table aux bords relevés pour retenir le service en porcelaine, on offrait ces boissons exotiques tant prisées, thé, café ou chocolat à moins que certains ne préfèrent des liqueurs plus revigorantes.

Le salon était destiné à recevoir une nombreuse société avec un grand nombre de sièges de toute nature : canapés, fauteuils, cabriolets, chaises et tabourets recouverts de soie de différentes couleurs et de damas broché en soie. S'y ajoutaient une console en bois doré, deux glaces « avec son bois et sa trophée en bois doré », les lambris devaient être aussi rehaussés d'or : il s'agissait de montrer par ce luxe son rang et son appartenance au second ordre.

Les appartements des époux étaient également à l'étage noble, l'escalier de service les desservait pour que leurs désirs soient rapidement satisfaits. La première pièce par son mobilier semblait être une anti-chambre. Dans la chambre, un lit individuel était destiné à chacun des époux comme chez « les couples les plus huppés de la noblesse ou de la magistrature » ⁴³. S'ajoutaient dans cette pièce de nombreux sièges dont « une bergère de damas cramoisy » ⁴⁴, des meubles précieux : un chiffonnier en laque, un autre en bois de rose, une commode en acajou et un cabaret sur lequel étaient disposés un pot à lait, un sucrier, la théière et une tasse. Le temps semble suspendu, Mme de Ruat s'apprête à déguster son thé...

Le boudoir communiquait avec la chambre, Mme de Ruat rangeait dans un chiffonnier en marqueterie ses bobines de soie et son nécessaire à broder. Une toilette en bois de rose, un petit secrétaire, la bibliothèque d'acajou vitrée contenant une tren-

Soit le 14 mars 1794. Cet inventaire est connu de Michel Figeac (Figeac, 2001, p. 276).

^{37.} A.D.Gir. 1 Q 936, dossier Ruat, n°14.

^{38.} Pardailhé-Galabrun, 1988, p. 249 : c'est habituellement par-là que le notaire pénètre en premier lieu.

^{39.} Pardailhé-Galabrun, 1988, p. 259 : si la salle à manger commence à se répandre sous Louis XIV, entre 1740 et 1770, elle ne se rencontre que dans l'élite sociale, elle reste l'apanage d'une minorité.

^{40.} Pardailhé-Galabrun, 1988, p. 317 : au XVIIe siècle, le coffre est omniprésent, c'est un « objet d'assez médiocre qualité en général mais aisément transportable ». Ce symbole de l'errance et du déplacement est supplanté au temps des Lumières par l'armoire qui est celui de la stabilité.

^{41.} Figeac, 2001, p. 121.

^{42.} Figeac, 2001, p. 126.

^{43.} Pardailhé-Galabrun, 1988, p. 285.

^{44.} Pardailhé-Galabrun, 1988, p. 312 : « le plus douillet de ces sièges est la bergère qui apparaît vers 1725 : c'est un long fauteuil en gondole, avec un dos arrondi et un dossier rembourré, des joues, des manchettes et un siège garni d'un carreau ou d'un petit matelas de plume ».

taine de livres, deux tables aux tablettes de marbre, les fauteuils faisaient de cette pièce un lieu réservé à l'intimité.

Dans le cabinet de toilette, elle pouvait faire ses ablutions avec le grand pot à eau, la fontaine et sa cuvette de faïance et un bidet qui « traduit une préoccupation nouvelle pour la santé génitale qui s'est largement diffusée » ⁴⁵.

L'inventaire se poursuivit ensuite dans la bibliothèque qui faisait suite au salon : il y trouvèrent un piano, un violon et plusieurs livres de musique : « la pratique de la musique demeure l'une des distractions favorites des milieux nobiliaires » 46. Dans cette atmosphère douce et raffinée, certains pouvaient s'assembler autour de la table à tric-trac en bois d'acajou et la maîtresse de maison s'asseoir devant le petit métier à broder orné de cuivre doré. Une table et des sièges permettaient de consulter les « cents trente-deux volumes de l'histoire naturelle, brochure, cinquante-huit volumes in-folio de divers ouvrages, idem, cent dix volumes in quarteau de différents ouvrages et cinquante brochés de divers auteurs ». « Le livre faisait partie de l'espace nobiliaire » 47, avec les 350 volumes auxquels on peut ajouter les 80 autres répertoriés dans les chambres, la bibliothèque des Ruat se situait dans la moyenne 48. Le fait que seuls les livres d'histoire naturelle (30 % des livres) soient mentionnés fausse l'idée que l'on peut se faire des intérêts réels de cette famille, habituellement les sciences et les arts correspondant d'après Michel Figeac à 19,27 % des volumes.

A cet étage encore, une autre pièce servait de débarras, aucune précision ne permet de la situer. Dans le corps de logis sur rue, les pièces étaient disposées en enfilade, mais grâce au couloir qui les doublait côté cour, les espaces étaient plus privés. Dans toutes ces salles de réception et dans les chambres, les trumeaux et les glaces abondaient, démultipliaient l'espace, réfléchissaient la lumière du jour ou des bougies.

Le deuxième étage semblait consacré à la nombreuse progéniture des Ruat. Un corridor desservait les différentes pièces : une anti-chambre, cinq chambres, un petit cabinet où était aussi entreposé un lit et la lingerie où deux armoires contenaient du linge de maison, les dix « fer à lissée et porte fere » et la grande table servaient à la lingère qui devait dormir là avec une autre domestique dans un des deux lits ; les draps des maîtres et ceux des domestiques sont bien différenciés. L'une des chambres était dotée de deux alcôves avec dans chacune un lit, ceux qui y dormaient aimaient la musique et la lecture, puisque, au bureau et à la commode en marqueterie, s'ajoutaient un piano et cinquante volumes reliés sur des étagères. Une autre chambre bénéficiait d'une atmosphère douillette et raffinée avec un ensemble de dix tapisseries de « verdure à sujets », une bergère et deux fauteuils recouverts de soie, le goût pour « l'exotisme ambiant » ⁴⁹ se traduisait par les indiennes utilisées pour le lit.

« A l'époque des lumières, une nouvelle notion d'hygiène se répand parmi les élites nobiliaires avec un usage plus fréquent de l'eau » ⁵⁰ : dans ces chambres on trouvait des fontaines ou des pots à eau avec leur cuvette. À l'entresol, situé dans le corps de logis donnant sur la cour, dans une pièce servant de débarras, « une baignoire et une demie baignoire » furent répertoriées, on devait les transporter là on l'on voulait s'en servir.

Cet hôtel reconstruit au goût du jour s'ordonnait autour de trois fonctions 51: la réception dont les pièces étaient situées au premier étage où le visiteur accédait après avoir gravi l'imposant escalier d'honneur, la vie privée qui commençait au premier étage avec les chambres à coucher de la mère de M. de Ruat et celle des époux toutefois meublée de nombreux sièges pour recevoir les hôtes, les services de la cuisine et de l'entretien étaient relégués dans les communs des ailes latérales. Un certain art de vivre transparaissait avec les préoccupations artistiques et intellectuelles des propriétaires mais la douceur des Lumières au moment de cet inventaire cédait au climat incertain empli d'ombres de la Révolution.

Datation et attribution de l'édifice

Le 7 juillet 1742, lorsqu'il donna procuration à Joseph Mesteyraud, juge du captalat de Buch ⁵², M. de Ruat habitait encore dans son hôtel de la rue Judaïque, paroisse Saint-Projet. Trois jour plus tard, il acheta l'emplacement de son futur hôtel, une maison et deux échoppes rue Saint-Paul, à « Antoine Dupin, écuyer, seigneur de Coureau et de La Taste, conseiller secrétaire du Roy (...) en la chancelerie près le parlement de Bordeaux » ⁵³. Le devis de Portier pour la serrurerie fut établi le 15 avril 1743. Le 24 avril 1744 François Alain Amanieu de Ruat demeurait dans son nouvel hôtel de la rue Saint-Paul ⁵⁴ qui dut être achevé peu avant.

^{45.} Figeac, 2001, p. 141.

^{46.} Pardailhé-Galabrun, 1988, p. 151.

^{47.} Figeac, 1996, p. 260.

^{48.} Figeac, 1996, p. 261.

^{49.} Figeac, 2001, p. 129.

^{50.} Figeac, 2001, p. 141.

^{51.} Figeac, 2001, p. 116.

^{52.} A.D.Gir. 3 E 13 134, procuration du 7/7/1742.

^{53.} A.D.Gir. 3 E 13 134, vente du 10 juillet 1742.

^{54.} A.D.Gir. 2 E 13 136, nomination d'experts par MM. De Ruat et de Civrac. Le 5 juillet 1743, il demeurait encore dans son hôtel de la rue Judaïque (3 E 13 135).

Le devis des ouvrages de serrurerie « qu'il convient faire pour la maison que fait bâtir Monsieur de Ruat, conseiller au parlement » ⁵⁵ décrit certains éléments de l'hôtel existants encore : les garde-corps des croisées du premier étage côté rue, les rampes des deux escaliers, la ferronnerie de la porte cochère qui coûta à elle seule 250 livres. Il y est précisé que « Tous lesd[its] ouvrages de serrurerie seront fait conformément au présent devis et de main de maître bien limez, posez solidement et proprement suivant que l'art le requiert. Ils seront sujet à la réception de M. Portier. » L'architecte André Portier fut donc très probablement celui qui fournit les plans de l'hôtel. Tout comme son maître, Jacques V Gabriel, il donnait les plans de ses constructions mais veillait également au moindre détail, les boiseries, les stucs, la ferronnerie, les planchers des pièces principales au décor élaboré.

Ce devis présente aussi l'avantage de faire connaître le ferronnier qui réalisa ces ouvrages puisqu'il précise : « Je soussigné, promets et m'engage envers Monsieur de Ruat, conseiller au Parlement, [de] faire tous les ouvrages énoncés au présent devis (...)

Passart ⁵⁶ approuvant l'écriture si-dessus et de l'autre part ».

Les successions et les différents propriétaires

Catherine-Françoise, la fille du dernier captal de Buch, François Amanieux de Ruat, épousa Léonard Geneviève François Charles de Labat de Savignac de Lauzac ⁵⁷. Leur fille Blanche Françoise Jeanne Élisabeth Labat Lauzac de Savignac s'unit à Hyacinthe Foy Laurent Zacharie Servidie Labat de Savignac. L'acte fut passé devant notaire à l'hôtel de Ruat, 29 rue Saint-Paul où résidait la jeune mariée en compagnie de son père, sa sœur, sa tante et sa grande-tante, sa mère étant décédée ⁵⁸.

De cette union naquirent deux filles: Marie Servidie Foy Oscar et Foy Geneviève Laurence Alix qui épousa le comte Raymond d'Armagnac Rabastens. Au décès de leur mère, le 7 novembre 1867, la succession fut évaluée à 28 081 francs et 40 c. dont 2 200 francs en mobilier et argenterie. L'hôtel désormais numéroté au 33 de la rue Saint-Paul était verbalement loué en partie, il fut « porté au revenu de six mille francs au capital de 120 000 » ⁵⁹.

Les Armagnac Rabastens eurent une fille Marie Jeanne d'Armagnac qui en hérita à son tour le 12 décembre 1891 ; elle avait épousé le comte de Castellane et habitait au château de Savignac sur l'Isle en Gironde ⁶⁰. L'hôtel appartenait toujours à cette famille lorsqu'il changea de mains dans les années 1960.

Conclusion

Le 16 septembre 1965, les façades sur rue et sur cour furent inscrites à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques mais l'attribution et la date de construction restaient à trouver. Cet hôtel est moins fastueux que celui des Leberthon, des Saint-Savin ou des Lecomte de la Tresne reflétant un degré de fortune moins important.

^{55.} A.D.Gir. C 1217.

^{56.} Lacoue-Labarthe, 2003, p. 313 : il pourrait s'agir de « Passart aîné, habitant à Porte-Basse [qui] a deux ouvriers, et un garçon » en 1744. Dominique Passart fut destitué de son emploi de maître serrurier de la ville en 1735. Il aurait pu rencontrer Portier dans l'exercice de ses fonctions. Madame Lacoue-Labarthe signale (p. 316) aussi Charles Passart, actif du 1er mai 1731, l'année de son admission à la confrérie qui correspond souvent à l'accession à la maîtrise, jusqu'à 1743.

^{57.} O'Gily, 1856, p. 458.

^{58.} A.D.Gir. 3 E 35 573, mariage n° 190, du 29/ 9/ 1821.

^{59.} A.D.Gir. 3 Q 4 614, fo 12 v., succession du 1/4/1868.

^{60.} A.D.Gir. 3 Q 724, sommier des biens immeubles.

L'Hôtel Lecomte de La Tresne 61

Une famille fortunée de parlementaires : les Lecomte de La Tresne

Les Lecomte sont de grands propriétaires et producteurs de vins du Médoc au XVIIIe siècle : ils sont copropriétaires du château Haut-Brion et possèdent de « multiples métairies et de beaux vignobles » dans les palus d'Ambès et de Bassens ⁶².

Guillaume Lecomte, originaire du Périgord, acheta la seigneurie de la Trène et de Cénac à Frédéric de Foix-Candale. Vers 1540, il devint président au parlement de Bordeaux. Jusqu'en 1768, les Lecomte furent une des plus grandes familles parlementaires de la ville. Jusqu'en 1768 la succession se fit le plus souvent de père en fils mais entre 1739 et 1782, trois frères se succédèrent : Jean-Baptiste, Louis⁶³ puis Léonard Casimir⁶⁴ qui testa en faveur du chevalier Lecomte, son parent, habitant à Toulouse. Guillaume Marie, le dernier marquis demeura sur ses terres de La Tresne jusqu'en 1793.

Celui qui commandita la construction du nouvel hôtel fut Jean-Baptiste Lecomte de La Tresne (1695-1768), fils de Louis-Arnaud (1668-1738) et de sa première épouse morte en 1705, Louis-Arnaud se remaria en 1708 et naquirent alors Léonard Casimir ⁶⁵ et Nicolas ⁶⁶.

Jean-Baptiste Lecomte occupa différentes charges au parlement de Bordeaux : conseiller en 1716, avocat général en 1726 67 puis, en 1739, président à mortier 68. Lorsqu'il fut candidat au fauteuil de premier président avec Leberthon, ce dernier disait de lui : « M. de la Tresne a du génie, beaucoup de capacité et de droiture ; personne dans le Parlement ne peut me faire ombrage que lui, mais j'ai peur qu'à l'exemple des La Tresne il ayt dans l'esprit des petitesses qui lui feront tort s'il est en place à représenter ⁶⁹ ». Au décès de son père, il portait le titre de marquis de La Tresne. En 1719 il épousa Marguerite Marie du Fayet, héritière générale et universelle de tous les biens de ses parents, Alain Joseph de Fayet, ancien conseiller au parlement de Bordeaux et Marie Dussault. Marguerite Marie du Fayet reçut 100 000 livres de dot et un logement dans l'hôtel de ses parents, rue Judaïque, paroisse Saint-Projet 70, pour y vivre avec son époux en raison de son « âge peu avancé » 71. Aucun de leurs cinq enfants ne survécurent 72.

En 1737, Marguerite Marie du Fayet hérita de son oncle Pierre Antoine, marquis de Fayet, « gouverneur et lieutenant général pour le Roy des îles françoises de l'Amérique sous le vent », mort à Saint-Domingue ⁷³.

En 1738, le marquis de La Tresne vendit des biens appartenant à son épouse : une maison bâtie à neuf et un chai près de la porte des Salinières 26 000 livres ⁷⁴ et le 27 janvier1740, deux bourdieux 6 000 ⁷⁵.

Après la mort de son époux, Marie Dussault continua à partager son hôtel particulier avec sa fille et son gendre jusqu'à son décès le 23 août 1739.

Jean-Baptiste Lecomte, marquis de La Tresne, lègua l'ensemble de ses biens à son épouse, la priant « d'accepter la jouissance de [son] entière hérédité sa vie durant, laquelle, [il] lui lègue sans qu'elle soit obligée de rendre aucun compte de ses fruits » ⁷⁶. Il lui fit don également de la maison de ville qui faisait partie de sa dot ainsi que des meubles, des chevaux et les carrosses. Il lui redonna la disposition de ses autres biens, ses maisons de « Pechaut, Yau, Picon, et Liversan », sa vaisselle d'argent, ses bagues et ses joyaux ainsi qu'une somme de

^{61. 8,} rue de Cheverus.

^{62.} Pariset (sous la direction de), 1968, p. 174 note 41 et p. 178.

^{63.} A.D.Gir. 3 E 21 580, testament de Louis Lecomte de Goudourville, seigneur de La Tresne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ouvert le 2/9/1771.

^{64.} A.D.Gir. 3 E 5616, testament de Léonard Casimir Lecomte, chevalier de la Tresne, (...) lieutenant général des armées du roi.

^{65.} A.D.Gir. 3 E 21 552: Léonard Casimir devint l'héritier de son frère Nicolas, capitaine dans le régiment d'infanterie.

^{66.} A.D.Gir. 3 E 21 541.

^{67.} A.D.Gir. 3 E 21 527 : cette charge d'avocat général au parlement de Bordeaux lui fut vendue le 9/7/1726 par Jean-Baptiste d'Albessard moyennant 90 000 livres qui lui furent entièrement payées le 9/3/1736. Jean-Baptiste de La Tresne dut pour cela souscrire une constitution de rente annuelle de 2 400 livres à Jean-François de Marans.

A.D.Gir. 3 E 21 543, 9/4/1740: le président de La Tresne vendit alors la charge d'avocat général à François d'Albessard.

^{69.} Feret, 1878, t. III, p. 397.

^{70.} A. M. Bx. Fonds Léo Drouyn, Ms 285, t. 43, p. 153-156.

^{71.} A.D.Gir. 3 E 21 519, contrat de mariage du 30/12/1719.

^{72.} A. M. Bx. Fonds Léo Drouyn, Ms 266, t. 24, p. 155.

^{73.} A.D.Gir. 3 E 21 540, procuration du 28/12/1737.

^{74.} A.D.Gir. 3 E 21 541, du 18/12/1738.

^{75.} A.D.Gir. 3 E 21 543.

^{76.} A.D.Gir. 3 E 21 569, testament de Jean-Baptiste Lecomte de la Tresne du 15/6/1764 et codicille du 22/8/1764 ouvert le 17/2/1768.

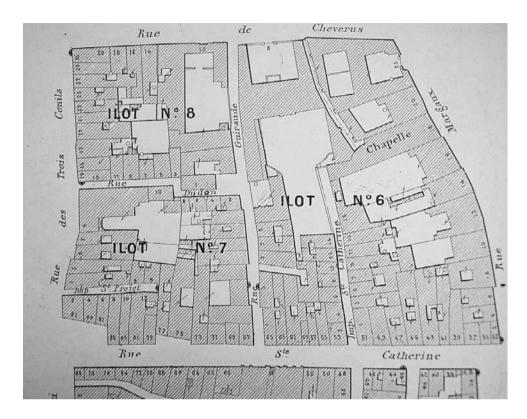


Fig. 7. – Emplacement de l'hôtel Lecomte d'après le plan de la ville de Bordeaux 1870-1871.

A.M. Bx.

200 000 livres. Tous ses autres biens reviennent à son héritier « général et universel (...) [son] cher frère de Goudourville ». Il lui demandait aussi d'accepter les pièces de tapisserie qu'il lui avait prêtées et 18 000 livres. À son frère Despiamon, il ne lègua que 3 000 livres.

Marguerite Fayet abandonna cependant « son entière hérédité à Goudourville » pour ne garder que les fonds qui lui étaient propres et notamment l'hôtel de Latresne, « où elle loge à présent avec tous les meubles meublant et effets mobiliers ». Elle laissa à Goudourville les terres et la maison noble de La Tresne avec ses meubles meublants, l'argenterie marquée des seules armes de son frère et sa bibliothèque. Goudourville occupait alors « une petite maison dont l'entrée est dans le cul de sacq de rue de la Monnoye » (...) et reconnaissait « ne pouvoir occuper ladite maison qu'autant qu'il plaira à lad[ite] dame présidente de la Tresne » 77.

Louis, sieur de Goudourville, succéda en 1768 à Jean-Baptiste mais il décéda trois ans plus tard. Il testa ⁷⁸ en faveur de son frère, Léonard-Casimir ⁷⁹, maréchal des camps et armées du roi et commandant de l'ordre militaire de Saint-Louis ⁸⁰ qui nomma son parent habitant à Toulouse, le chevalier Guillaume-Marie Lecomte, chevalier de l'ordre de Malte, son héritier général et universel ⁸¹. C'est lui qui porta le titre de marquis de la Trène jusqu'en 1793. Il eut neuf enfants, deux d'entre eux furent porté sur la liste des émigrés ⁸².

Un hôtel fastueux pour de riches parlementaires

François-Georges Pariset disait que certains hôtels bordelais imitaient Paris et que le plus beau, en dépit de modifications, est aujourd'hui occupé par le journal Sud-Ouest ⁸³. Il a intéressé d'autres historiens de l'art et notamment Christian Taillard ⁸⁴.

Plan et élévations

Cet hôtel entre cour et jardin se compose d'un corps de logis rectangulaire à deux étages surélevés sur cave (fig. 7). Il se prolonge par deux ailes basses en retour d'équerre ornées de

^{77.} A.D.Gir. 3 E 21 576, 26/3/1768.

^{78.} A.D.Gir. 3 E 21 580, testament de Louis Lecomte de Goudourville, clos le 9/6/1770, ouvert le 2/9/1771.

^{79.} A.D.Gir. 3 E 5567, f° 211, acte du 4/ 3/ 1772.

^{80.} Richard, 1975, p. 8.

A.D.Gir. 2 E 5616, f° 1127, testament de Léonard-Casimir Lecomte et codicille du 28/10/1782 (3 E 5615, f° 1 084).

^{82.} A.D.Gir. 1 Q 927, 1 Q 936, 1 Q 1105 (avec notamment l'« inventaire général et estimation des biens meubles et immeubles, provenant de la succession de feu Guillaume-Marie Le Comte » qui s'élève à 578 641 livres 5 sols), 1 Q 1193, 1 Q 1540, 1 Q 1510, 1 Q 1600.

^{83.} Pariset (sous la direction de), 1968, p. 584.



Fig. 8. – Façade côté cour.

Fig. 9. – Mascaron côté cour, avant corps central.



Fig. 10. – Mascaron côté cour, avant corps central. 1er étage.





Fig. 11. –Avant corps central, côté jardin.

Fig. 12. – Mascaron côté jardin : allégorie de la prudence.



Fig. 13. – Mascaron côté jardin.



bossages à refends sur la cour fermée par un haut mur parallèle à la rue où s'ouvre, en son centre, un portail monumental. Ce mur et celui qui longeait la partie droite de l'hôtel furent déplacés pour réaligner ces rues au XIXe siècle lorsqu'il devint la propriété de l'imprimeur Gounouilhou.

La façade du corps de logis côté cour (fig. 8) est très sobre : huit travées sont disposées de part et d'autre de l'avant-corps central souligné par un léger ressaut et une ornementation plus riche. Au jeu de refends qui met en valeur la porte d'entrée à laquelle on accède par un degré de pierre, correspondent au bel étage des pilastres ioniques accouplés qui encadrent la porte-fenêtre et supportent un fronton triangulaire. La porte d'entrée et la porte-fenêtre précédée d'un garde-corps en ferronnerie s'inscrivent dans un chambranle mouluré en plein cintre avec des mascarons à la clé (fig. 9 et 10) tandis que les autres baies sont dotées de chambranles moulurés en arc segmentaire avec de simples agrafes (fig. 6).

L'étage de comble est éclairé par des lucarnes, la toiture en ardoise avec brisis et terrassons évoque celles des pavillons de la place Royale.

Sur le jardin, la façade présente de nombreuses analogies avec l'hôtel de Saint-Savin : elle se développe sur onze travées, l'avant-corps central (fig. 11) au décor plus riche forme un ressaut et ses trois portes-fenêtres au rez-de-chaussée sont soulignées par un jeu de refends. Toutes ses baies sont ornées à la clé de mascarons (fig. 8). Des ouvertures en plein cintre éclairent le salon qui ouvre sur le jardin tandis qu'à l'étage les baies en arc segmentaire sont précédées de garde-corps en ferronnerie. Un décor plus riche agrémente le premier étage de l'hôtel de La Tresne : sur des refends se détachent quatre pilastres ioniques sommés d'une architrave et d'un bandeau nu puis d'un fronton triangulaire ; les modillons qui se répètent à la corniche soulignent la base de la toiture.

La composition du fronton rappelle celle de l'hôtel des Fermes et de celui de Saint-Savin 85 : une femme assise sur un fagot symbolisant les richesses de l'esprit et le pouvoir brandit dans sa main droite un flambeau qui apporte la lumière de la connaissance 86. Un enfant s'appuie sur elle et regarde l'autre enfant sur sa droite qui déchiffre un manuscrit. A droite un putto désigne la jeune femme de sa main gauche. Le décor de ce fronton figure peut être l'érudition de Jean-Baptiste de La Tresne à qui l'abbé Dussault légua la moitié de sa bibliothèque et qui fit après ce legs « un catalogue de tous les livres in folio de la bibliothèque, de leur édition, de leur caractère et qui rangea ensuite tous les livres sous deux lots » 87. Dans un

codicille rédigé le 7 juillet 1764, il demanda que « son cher frère, le chevalier maréchal de camp » ⁸⁸ reçoive tous ses livres conservés à Bordeaux, à La Tresne et à Pechaut. Ce fronton a malheureusement subi une restauration assez lourde réalisée en 1954 : cette date est inscrite sur un parchemin déroulé que la femme tient de sa main gauche.

Un des mascarons semble aussi illustrer les qualités du maître de maison qui lui furent utiles pour exercer ses fonctions: une allégorie de la prudence est figurée par une femme aux cheveux plaqués par le vent qui se détache sur un cartouche encadré d'un miroir et un serpent (fig. 12). Les mascarons de cet hôtel sont de belle facture et pourraient être attribués à Francin et à son équipe ou à Vernet(fig. 13). Au rez-de-chaussée, les portes-fenêtres, de part et d'autre de l'avant-corps central, présentent des arcatures en plein cintre tandis qu'au premier étage les baies sont ornées d'un chambranle mouluré et d'une agrafe d'esprit rocaille.

On retrouve côté jardin la disposition des ailes en retour d'équerre mais elles atteignent le même niveau que le corps de logis sur la première travée pour s'abaisser ensuite légèrement sur les trois dernières travées. Ces deux ailes comptent deux étages carrés contrairement à celles de la cour qui ne comprennent qu'un rez-de-chaussée et un entresol inscrits dans une arcade. Cette graduation souligne la hiérarchisation entre le corps de logis principal et les ailes.

La première travée de ces ailes présente un décor aussi riche que le corps de logis principal mais il s'allège sur les trois dernières travées avec des baies simplement ornées d'un chambranle mouluré à la clé épannelée, indiquant encore cette hiérarchisation entre les différents corps de bâtiments qui composent l'hôtel. Un bandeau plat court le long de cette façade pour séparer les deux niveaux qui la composent.

Les façades sur cour et jardin sont légèrement désaxées l'une par rapport à l'autre comme à l'hôtel de Saint-Savin mais aussi à l'hôtel Leberthon ⁸⁹ tous deux attribués à Portier.

^{84.} Taillard, 1997, p. 193-195.

^{85.} Bistaudeau, 1992, p. 193.

^{86.} Chevalier et Gheerbrant, 1993, p. 427 et 956.

^{87.} A.D.Gir. 3 E 21 527, acte du 3/1/1726.

^{88.} A.D.Gir. 3 E 21 569.

^{89.} Tokpassi, 1998, p. 229.

Distribution et décor intérieur

Dans le corps de logis double en profondeur, les pièces d'apparat donnent sur le jardin. Lors de la vente de cet hôtel qui fut l'ancien archevêché de 1827 à 1860, la distribution intérieure fut évoquée ⁹⁰, ce document peut être complété par celui qui énuméra l'apposition des scellés « dans la maison dite Daugeard »⁹¹.

Lorsqu'on procéda à l'estimation de ce bien en juillet 1858, il est dit que « l'hôtel se compose d'une vaste cour d'entrée, ouvrant sur la rue de Cheverus, qui conduit au corps de logis principal au rez-de-chaussée auquel sont un magnifique escalier (fig. 14), vestibule, salons de réception, de compagnie, à manger, chambre à coucher et dépendances, cabinet de toilette, vestiaires, bouges, cuisine, office.

Au premier étage de chambres à coucher de maître et leurs dépendances ; dans les combles de chambres de domestiques, fruitier, grenier etc.

A gauche de la cour d'entrée est la chapelle et ses dépendances, à droite le logement du concierge et des pièces à usage, lieux etc.

A la suite du bâtiment principal un très beau et vaste jardin qui s'étend jusqu'aux limites est, qui est dans un très bon état de culture et d'entretien, ayant deux corps de logis en aile. L'un au midi sur la rue Guiraude à la suite duquel sont les remises et écuries avec cour ayant sortie sur la rue Guiraude par une porte cochère, le second au nord, ayant issue sur l'impasse Sainte-Catherine». Les pièces de cet hôtel « sont somptueusement décorées »⁹². Des modifications ont pu cependant être apportées dans la distribution et notamment, lorsque y demeuraient les archevêques de Bordeaux, l'ajout d'une chapelle et ses dépendances.

Lorsque l'on appose les scellés, toutes les portes sont énumérées ainsi que les dégagements : « une ruette conduit du corps de logis aux écuries entre le jardin et les cuisines ». Dans l'aile droite bâtie sur cave et donnant sur le jardin, deux cuisines, une volière sont énumérées et trois dépenses. Un corridor entre les cuisines et la voûte porteuse de l'escalier mène à un chai à bois, à un « caveau carrelé » et aux caves établies sous le corps de logis principal. Un puits dans la cour des écuries est attenant à cette aile droite ; à côté de lui un escalier mène à la chambre du cocher. Dans cette cour donnent les écuries et les remises. L'aile gauche doit correspondre à la petite maison qu'occupait Goudourville.

On accède « à l'entrée de la grande cour » à un « petit escalier », sans doute un escalier de service que l'on retrouve dans les autres hôtels particuliers bâtis par Portier.



Fig. 14. – Escalier.

Le corps de logis s'ouvre « dans l'axe du porche d'entrée sur un vestibule très simple qui donne sur la cage du grand escalier par deux arcs surbaissés supportant le palier de l'étage », « cet hôtel particulier bordelais reprend les même concepts que le parisien » et « montre une certaine recherche avec l'adjonction d'un vestibule »⁹³ qui offre « un libre passage de la cour au jardin »⁹⁴ par le salon orné de belles boiseries de style rocaille (fig. 15, 16, 17), éclairé par les trois portes-fenêtres de l'avant-

^{90.} A.D.Gir. versement 92-66, liasse 213-(4).

^{91.} A.D.Gir. 1 Q 1084, 19 nivôse an V (9/1/1797).

^{92.} A.D.Gir. versement 92-66, liasse 213-(4).

^{93.} Philip de Laborie, 1993, p. 95.

^{94.} Philip de Laborie, 1993, p. 85.

corps sur lequel l'architecte centra la composition des parterres. A sa droite est située la salle à manger aux boiseries plus simples composées de tables chantournées; dans une niche est placé un poêle (fig. 18) au-dessus duquel s'élève un palmier entouré de deux enfants qui regardent le feuillage; une seconde niche en plein cintre ornée d'un mascaron encadre, au-dessus d'un meuble bas intégré dans la boiserie pouvant servir de dressoir, un tableau composé de fruits et de fleurs (fig. 19). Portier a également pensé à l'aspect fonctionnel en plaçant la salle à manger près des cuisines avec une porte donnant sur le couloir qui y mène. Il a également ménagé des portes en enfilade audessus desquelles des tableaux s'intègrent aux boiseries 95. De l'autre côté du salon est disposé un appartement comprenant un cabinet, une chambre et une salle à sa suite.

Datation et attribution de l'édifice

Marie Dussault, lorsqu'elle fut veuve, entreprit quelques transformations dans l'hôtel particulier ⁹⁶ que sa famille possédait depuis 1574 ⁹⁷. Elle y mourut le 23 août 1739 et maître Louis Roberdeau procéda à l'inventaire de ses biens ⁹⁸. La salle à manger n'avait pas encore été modifiée : « cinq pièces de tapisseries communes vieilles et usée de Flandres » couvraient les murs au lieu des lambris rocaille, de même il n'y a qu' « un poêle de fer monté » et non celui que l'on peut encore admirer aujourd'hui. La distribution intérieure de l'hôtel ne semble pas encore avoir été modifiée selon cet inventaire.

Après le décès de sa belle-mère, Jean-Baptiste Lecomte put en disposer à sa guise : il fit alors raser l'ancien hôtel particulier faisant partie de la dot de son épouse pour en édifier un nouveau au goût du jour. Les plans furent demandés à Portier comme le supposait déjà Laboubée 99. J.-A. Brutails ajoutait que si l'on ne savait pas « de façon positive et sûre quel était l'architecte ; la tradition désigne Portier, l'auteur des portes Dijeaux et d'Aquitaine » 100, Louis Desgraves attribua aussi cet hôtel à Portier 101. Marie-France Lacoue-Labarthe proposa de dater la construction de cet hôtel entre les années 1739, date de la démolition de l'ancien bâtiment et 1760, elle l'attribue à Portier en se basant sur le décor de la ferronnerie de la rampe qui est une « copie de panneaux en pilastres [de] celle de l'hôtel des Fermes, y compris son chiffre, providentiellement adéquat » 102. Elle nota que l'on y retrouvait « la permanence de la sobriété de l'inspiration classique généralement adoptée dans les résidences royales » 103. Hervé Tokpassi souligna les analogies existantes entre l'hôtel Leberthon qu'il attribua à Portier et celui-ci, « même si celui de Latresne reste de style très parisien » 104. Quant à Stéphanie Waldt, elle nota que le premier état de la porte Dijeaux avait la même forme architecturale que l'entrée « des hôtels de Saint-Savin et Lecomte de La Tresne, à Bordeaux, œuvres présumées de Portier » 105.

Un croquis de cheminée (fig. 20) fait pour Lecomte de La Tresne trouvé aux Archives Départementales ¹⁰⁶ au dos d'un état dressé par Portier « des fers qui ont été employez à la grille du glacis du château Trompette », dans un dossier contenant des documents sur les « détails et devis concernant les ouvrages de la place, porte de Tourny et maisons sur l'allée » ajoute la quasi-certitude de la paternité de cet ouvrage qui lui fut traditionnellement attribué.

Ce croquis atteste sans aucun doute que Portier a dessiné une des cheminées de l'hôtel de La Tresne. Néanmoins, il est peu probable que Monsieur de La Tresne se soit permis de demander un simple détail à un maître dont il n'aurait pas sollicité les services. Enfin, comment son architecte n'aurait-il pas été capable de dessiner une cheminée ?

Une datation peut être proposée pour la construction de cet hôtel particulier : le dossier contenant ce devis date des années 1740-1755, en 1755, le croquis est dessiné au dos du « mandemant du 12 juillet 1755 » 107, selon lequel il fut versé « au sieur Fuet serurier, la somme de 1 340 livres 10 sols pour la fourniture et ouvrages qu'il a fait à la grille du Châreau-Trompette. » On peut supposer que cet hôtel était achevé en 1755 ou 1756 au plus tard, puisque le dessin de Portier concernait un détail de l'aménagement intérieur, ce qui laisse supposer que le gros œuvre était alors terminé.

Ce qui est certain c'est que l'hôtel était achevé lorsque Jean-Baptiste Le Comte de La Tresne rédigea son testament le 22 août 1764. Il légua à sa très chère épouse, Marguerite de Fayet, avec qui il a toujours « vécu dans la plus tendre et la

^{95.} Trois de ces peintures sont reproduites en couleurs dans J. Du Pasquier, Arts décoratifs bordelais, Paris, édit. de L'amateur, 1991, pp. 54, 55, 63.

^{96.} A.D.Gir. 3 E 21 569, testament de Jean-Baptiste Lecomte de La Tresne.

^{97.} A.D.Gir. 3 E 21 718, vente du 7/4/1783 par Antoine de Bodin Dussault de Saint-Laurent qui déclara que cet hôtel avait toujours appartenu à sa famille depuis le contrat de vente passé devant Sixte Gay, notaire à Bordeaux, le 7/8/1574 et celui passé devant maître Chadirac, aussi notaire à Bordeaux, le 3/9/1613

^{98.} A.D.Gir. 3 E 21 542.

^{99.} B. M. Bx, Laboubée, 14 NQ fol 20, n°1.

^{100.} Brutails, s. d., p. 64.

^{101.} Desgraves, 1960, p. 85-86.

^{102.} M. F. Lacoue-Labarthe, 2003, p. 183.

^{103.} M. F. Lacoue-Labarthe, 2003, p. 181.

^{104.} Tokpassi, 1998, p. 75.

^{105.} Waldt, 1997, p. 87.

^{106.} A.D.Gir. C 1167, document n°59.

^{107.} A. M. Bx, CC 218.

Fig. 15. – Boiseries du salon.





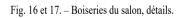






Fig. 18. – Poêle de la salle à manger.

plus parfaite union » depuis près de quarante-quatre ans, « la plus valeur que sa maison en ville peut avoir acquise par les augmentations que j'y ay faites depuis le décès de madame sa mère, les précédentes ayant été faites de l'argent de sa d[ite] mère » ¹⁰⁸.

Les successeurs et les différents propriétaires

Lors de la vente de l'hôtel le 7 avril 1783, il fut fait un historique précis des précédents propriétaires. Les Lecomte affirmèrent l'avoir toujours possédé depuis la transaction passée chez Me Gay, notaire à Bordeaux, le 7 août 1574. En fait, le conseiller de Fayet l'offrit en dot à sa fille lorsqu'en 1719 elle épouse le richissime avocat général, Jean-Baptiste Lecomte. En 1783 il appartenait à « messire Antoine de Bodin Dussault de Saint-Laurent, chevalier, seigneur de la baronnie de Thau en Bourgès, de la maison noble de Boisselat et autres



Fig. 19. - Salle à manger : détail des boiseries.

lieux, demeurant à Bordeaux sur les fossés de l'hôtel de ville, héritier coutumier de Bodin Dussault de Saint-Laurent et de défunte dame Marguerite de Fayet, décédée, veuve de messire Jean-Baptiste Le Comte (...), et seul appellé et institué pour recueillir des deux tierces des propres maternelles, délaissés par la dite dame de Fayet, suivant son testament du 6 mai 1782, clos par acte du lendemain, reçu par M° Nauville, notaire de Bordeaux, ouvert le 27 septembre [1782] » 109. Le greffier au sénéchal et siège présidial de Guyenne, Pierre Bricq, représentait le propriétaire qui détenait l'autre tiers de l'hôtel : « messire Jean-Baptiste Catherine Alain, marquis de Fayet, officier aux gardes françoises, demeurant à Paris, héritier universel de la

^{108.} A.D.Gir. 3 E 21 569, testament de « Jean-Baptiste Lecomte, chevalier, captal de La Tresne, conseiller du roy en ses conseils, second président à mortier, demeurant aud[it] Bord[eau]x en son hôtel rue Judaïque », du 15/6/1764, ouvert le 17/2/1768.

^{109.} A.D.Gir. 3 E 21 718, vente du 4/4/1783.

dite dame de Latresne ». Il fut vendu à Jean-Charles Daugeard, chevalier, conseiller du roi, président à mortier du parlement de Bordeaux ¹¹⁰ 135 000 livres, plus 50 louis d'or faisant 1200 livres, à titre de pot de vin versé lorsque la vente fut arrêtée verbalement le 17 mars 1783. Il confrontait « du bout du couchant par le devant à lad[ite] rue Judaïque, d'autre bout du levant par le derrière aux maisons de divers particuliers, du cotté du midy à la rue Guiraude et d'autre cotté du nord partie au ruisseau de la Devise, et autre partie en tirant vers le levant où se termine le jardin, à la rue en cul de sac de la Monnoye qui a son entrée par la rue Sainte-Catherine ».

Sous la Révolution, les biens de Jean-Charles Daugeard et notamment cet hôtel particulier furent mis sous séquestre puisque son seul fils, Louis-Henri Marie fut porté sur la liste des émigrés 111. Pierre Dubreuil, « séquestre et régisseur des biens de Jean-Charles Daugeard » qui dut en assurer la surveillance nota que « la couverture de cette maison ainsy que toutes les couvertures des autres bâtiments qui en dépendent sont en très mauvais état, que cy on n'y fait les réparations nécessaires, cela occasionnerait que les charpentes mouillées par les goutières venant à pourrir, elles pouroit s'écrouler 112. » Dans un autre courrier aux citoyens administrateurs de Bordeaux, il « expose qu'il s'est aperçu lors de la fonte des neiges que les couverts de la maison séquestrée rue Judaïque, ensemble les dalles en plomb avaient besoin d'être réparées. Cette réparation est aussi indispensable qu'urgente : l'eau coule si abondament que le plafon d'une chambre croulera infailliblement si on n'y porte un prompt remède » 113. L'architecte de l'agence nationale au bureau de Bordeaux visita l'hôtel et constata qu'il fallait refaire les soudures aux dalles de plomb et au comble, réparer la couverture en tuile creuses des écuries, celle des cuisines « du côté du midy » et des bâtiments de l'aile nord du jardin. Il fallut revoir les combles du grand corps de logis et les deux dalles des ailes du bâtiment donnant sur la cour.

On dut également émonder les arbres qui entouraient le parterre : il fallait le faire annuellement or depuis cinq ans ils n'étaient pas taillés et obscurcissaient avec leurs branchages les maisons voisines ¹¹⁴.

Jean-Charles Daugeard fut obligé de partager ses biens à titre de pré-succession puisque son fils était porté sur la liste des émigrés. Il en reprit possession par l'adjudication passée en sa faveur le 30 vendémiaire an XIII ¹¹⁵. Le 28 février 1806, son fils, Louis-Antoine Marie le vendit 50 000 francs à Candide Frédéric Antoine Grassi, docteur en médecine et membre du conseil général du département ¹¹⁶ qui décéda en 1815 ¹¹⁷. L'hôtel revint à son héritière, Jeanne Suzanne Casteja, veuve Duhart qui le revendit 95 000 francs le 11 décembre 1824 à « Giles Isidore Lahens ainé, négociant, habitant de la Pointe-à-Pitre, île de Guadeloupe et Pierre Louis Lahens son frère, négociant

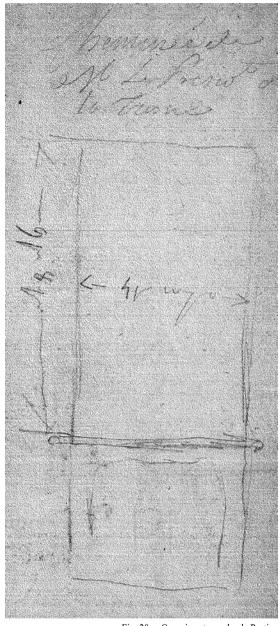


Fig. 20. - Croquis autographe de Portier.

- 110. Desgraves, 1989, p. 86
- 111. A.D.Gir. 1 Q 1595, du 13 frimaire an 12 (8/12/1803).
- 112. A.D.Gir. 1 Q 1084 : « un grand corps de maison avec ses dépendances scituées dans la rue Judaïque n°1. »
- 113. A.D.Gir. 1 Q 1156.
- 114. A.D.Gir. 1 Q 1156, du 16 ventôse an III (7/3/1795).
- 115. Soit le 24/10/1804.
- 116. Desgraves, 1989, p. 86.
- 117. A.D.Gir. 3 E 24 522, vente Castéja-Lahens, du 11/12/1824.

à Bordeaux » ¹¹⁸. Les nouveaux propriétaires ne le gardèrent guère puisqu'ils le revendirent deux ans et demi plus tard au gouvernement français pour y établir le palais archiépiscopal de Bordeaux ¹¹⁹. Le cardinal de Cheverus y habita et y mourut en 1836 ¹²⁰. Son successeur, Monseigneur Donnet le trouva trop humide et déplora que les jardins soient souvent inondés par la Devèze qui coulait à ciel ouvert. Il harcela le préfet, Monsieur de Mentque ¹²¹, jusqu'à ce qu'il obtienne d'être logé dans l'ancien hôtel du gouverneur dont l'entrée donnait sur la nouvelle rue Vital-Carles ¹²².

L'hôtel fut vendu par adjudication le 1er septembre 1859 à Élie Gustave Gounouilhou, imprimeur. Son épouse Marie Eulalie Lavertigon mourut le 19 janvier 1873. Comme Charles Henry, l'un de ses enfants était encore mineur, il fut procédé à un inventaire après décès qui indiqua comment les occupants du moment investissaient l'hôtel de La Tresne ¹²³. En 1895, Élie Gustave Gounouilhou fit procéder à un partage de ses biens ¹²⁴.

L'imprimeur Gounouilhou y avait installé ses ateliers et publia « La Gironde » puis en 1872 « La petite Gironde ». Dès 1900, les ateliers bâtis en 1859 furent entièrement reconstruits.

Le nouveau quotidien Sud-Ouest lancé en 1944 s'y installa et devint rapidement un très grand quotidien régional. Le matériel d'impression fut renouvelé dès 1949, en 1963 et en 1990 de nombreux agrandissements furent réalisés, ils s'accompagnèrent de la restructuration du bâti existant. Les bureaux du journal occupent encore l'ancien hôtel qui a conservé ses boiseries 125. Le jardin a été presque totalement loti.

^{118.} A.D.Gir. 3 E 31 510, n° 625, vente du 4/8/1827.

^{119.} Laroza, 1988, p. 99.

^{120.} Desgraves et Dupeux, (sous la direction de), 1969, p. 563 : Monsieur de Mentque fut préfet de la Gironde du 22 juin 1853 à 1863.

^{121.} Rèche, 1991, p. 189.

^{122.} A.D.Gir. 3 E 41 243, inventaire après décès de madame Gounouilhou des 8, 9, 11 juillet 1873.

^{123.} A.D.Gir. 3 Q 715.

^{124.} M. Kabouche, Inventaire Général, 1998, référence IA00135752.

^{125.} A.D.Gir. C 1217.

Annexe

Avril 1743 126

Devis des ouvrages de serrurerie qu'il convient [de] faire pour la maison que fait bâtir Monsieur de Ruat, conseiller au Parlement.

Premièrement:

Les deux croisées de la salle au rez de chaussée, celle du cabinet à côté et les deux de la salle à manger seront ferrées chacune avec dix fiches à broches qui se démontent de cinq pouces, six fiches à vases de huit pouces, six fiches de brisure de trois pouces six lignes, d'une espagnolette de huit à neuf lignes de diamèttre garnie de touttes ses pièces, de deux petits verroux à ressort pour arrêter les petits châssis au-dessus de l'imposte, deux loqueteaux aux volets et autant de pattes qu'il conviendra.

Pour chaque croisée

vingt-cinq livres

Les croisées du 1^{er} étage tant du corps de logis que des ailes où il y aura des volets seront ferrées chacune avec dix fiches à broches qui se démontent de cinq pouces, six fiches à vases de huit pouces, huit fiches de brisure de trois pouces six lignes, d'une espagnolette de huit à neuf lignes de diamettre garnie de touttes ses pièces avec trois agraphes sur la hauteur, deux loqueteaux, deux petits verroux à ressort pour arrêter les châssis au-dessus de l'imposte et autant de pattes qu'il conviendra.

Pour chaque croisée du corps de logis sur la rue trente livres et pour la croisée sur la cour et celle des aisles vingt-huit livres.

Les croisées du second étage où il y aura des volets seront ferrées chacune avec dix fiches à broches qui se démontent, six fiches à vases de six pouces, six fiches de brisure de trois pouces six lignes, d'une bonne espagnolette garnie de touttes ses pièces, aux petits verroux à ressort deux loqueteaux et autant de pattes qu'il conviendra.

Pour chaque croisée

vingt-cinq livres

Les croisées sans volets seront ferrées chacune avec dix fiches à broches comme celles cy dessus, deux verroux à ressort pour arrêter les châssis au-dessus de l'imposte et autant de pattes qu'il conviendra.

Pour chaque croisée

dix livres

Les grands placards seront ferrés avec six fiches à vases d'onze à douze pouces, de deux verroux à ressort garnis de leurs crampons à pattes, un de trois à quatre pieds de longueur et l'autre de quinze pouces aplanies, évidées et fleuronnées d'une bonne serrure à tour et demy, garnie de touttes ses pièces de son entrée de relief, clef, clouds à vis et gâche encloisonnée à pattes, d'un bouton garni de sa rosette qui ouvrira de demy tour par une chaînette, de deux fortes targettes de neuf à dix pouces évidées et fleuronnées et de vingt pattes tant à vis qu'autrement, lad[ite] ferrure attachée avec vis en bois.

Pour chaque placard

vingt-huit livres

Les petits placards seront ferrez chacun avec trois fiches à vases comme les précédentes, d'une bonne serrure à tour et demy comme à l'article cy-dessus, d'un bouton garni de sa rosette qui ouvrira le demy tour, d'une forte targette et d'autant de pattes qu'il conviendra, lad[ite] ferrure attachée avec vis en bois.

Pour chaque petit placard

treize livres.

Il y aura d'autres petits placards qui seront ferrez avec trois fiches à vases comme à l'article cy-dessus, d'une bonne serrure à pêne dormant, d'un loquet à bouton et d'autant de pattes qu'il conviendra.

Pour chaque petit placard

douze livres

La porte cochère sera ferrée à chaque venteau d'un fort pivot par [le] bas garni de sa crapaudine, de deux pantures avec leurs gonds de quatre pieds six pouces de longueur fleuronnées par les bouts et autant de cloud en losange qu'il conviendra, entaillées de deux grandes équerres doubles par derrière de la longueur qui sera ordonnée qui embrasseront les grands battans et traverses entaillées de leur épaisseur et attachées avec vis, le guichet sera ferré de deux fiches à chapelet de quinze pouces, de deux pareilles équerres qui embrasseront les battans et traverses d'une bonne serrure de douze pouces garnie de ses vis à tête, de sa clef, gâche encloisonnée et à patte, de son entrée de relief, d'une petitte serrure à passe partout garni pareillement, d'une boucle ou marteau à gibessiere ornée de ses moulures, de deux grosses targettes ou guichet, seize clouds à losange entaillés de leur épaisseur. Autant de crochets et pitons qu'il conviendra pour tenir les venteaux et le guichet ouverts et sera mis un flot par derrière de fer quarré de seize lignes à talon par les bouts, garni de ses suports, de sa tringle et serrure ovale. Toutte lad[ite] ferrure sera limée proprement et poussée au carreau la boucle à gibessière, les tête des cloud à vis et les entrées de relief par dehors seront polis.

Pour la ferrure de la d[ite] Porte

deux cens cinquante livres

Seront faits sept balcons aux croisées du 1er étage de la façade du côté de la rue. Lesd[its] balcons seront avec panneaux dont les châssis seront de fer quarré d'un pouce, recouverts d'une barre d'apuy de fer plat quarderonnée. La barre d'en bas sera élevée de neuf lignes au-dessus de l'apuy pour laisser un jour à l'écoulement des eaux. Lesd[its] panneaux seront remplis de compartimens, enroulemens et fleurons de fer étirés de neuf lignes avec un chiffre dans le milieu de chaque balcon, le tout suivant le dessein qui sera donné, tous les fers seront proprement limez.

Pour chaque balcon

trente livres

Sera faitte la rampe du grand escalier avec chassis de fer quarré d'un pouce, assemblés à tenons et rivures dont les montants seront scellez en plomb dans les échifres de pierre avec une barre de fer plat de quatre à cinq lignes d'épaisseur qui recouvrira sur l'apuy ornée de quarderonds des deux cotez et de filets. Les panneaux et pilastres seront remplis de compartimens et enroulemens fleuronnez de fer étiré de neuf lignes contournez et chantournez suivant les desseins qui en seront donné, tous lesd[its] fers seront limez proprement.

Pour chaque toise de lad[ite] rampe

quarante-cinq livres

La rampe du petit escalier sera à barreaux droits de fer de huit à neuf lignes quarées, espacés de six à sept pouces de milieu en milieu, recouverts d'un apuy de dix onze lignes quarrés arondi par les arêtes assemblées sur les montans par des tenons rivez.

Pour chaque cent pesant de lad[ite] rampe

vingt-cinq livres

126. Devis écrit par André Portier.

Seront fournis aux endroits qu'il conviendra les arrêtes, tirans, étriers, plattes-bandes, grosses chevilles, barres de trémies, corbeaux, gonds, pantures, grillages pour les croisées & pour chaque cent pesant vingt-cinq livres compris les clouds.

Seront fournies touttes les pattes necessaires tant en pierre qu'en bois, pour chaque patte tant grande que petitte trois sols.

Tous lesd[its] ouvrages de serrurerie seront fait conformément au présent devis et de main de maître, bien limez, posez solidement et proprement suivant que l'art le requiert. Ils seront sujets à la réception de M. Portier.

Je soussigné promet et m'engage envers Monsieur de Ruat, conseiller au Parlement, [de] faire tous les ouvrages énoncés au présent devis pour les prix et sommes marquées à chacun des articles dud[it] devis et de les rendre faits, parfaits et posez partout le mois de septembre prochain. Je me soumets aussi que si lesd[its] ouvrages n'avancent pas autant qu'il convient, il sera permis à mond[it] s[ieu]r de Ruat de les faire faire par d'autres seruriers à mes frais et dépens.

À Bord[eau]x le 15° avril 1743.

Passart approuvent l'écriture si-dessus et de l'autre part ¹²⁷.

127. Rajouté par une autre personne.

Bibliographie

- Bély, Lucien. *Dictionnaire de l'Ancien Régime*. Presses Universitaires de France, 2002.
- Bistaudeau, Pierre. Les hôtels Denis de Saint-Savin et Dupérier de Larsan, rue du Temple. *Revue archéologique de Bordeaux*, 1992, tome LXXXIII, p 189-201.
- Brutails, Jean-Auguste. Bordeaux et ses environs, Arcachon, St-Emilion, le Médoc et Royan, La Sauve, La Réole, Bazas, Uzeste et Villandraut. Bordeaux. Imprimerie G. Gounoulhou, s.d.
- Butel, Paul. Les négociants bordelais, l'Europe et les Iles au XVIIIe siècle. Paris, Éditions Aubier-Montaigne, 1974.
- Cabourdin, Guy et Viard, Georges. *Lexique historique de la France d'Ancien Régime*. Paris, Éditions Armand Colin, 1981.
- Chevalier, Jean et Gueerbrant, Alain. *Dictionnaire des symboles*. Paris, Éditions Robert Laffont S.A. et Éditions Jupiter, 1993.
- Courteault, Paul. La place Royale de Bordeaux. Paris, Éditions Armand Colin-Bordeaux, Éditions Féret et fils, 1923.
- Desgraves, Louis, Évocation du vieux Bordeaux. Paris, Éditions de Minuit, 1989.
- Desgraves, Louis et Dupeux, Georges (sous la direstion de). *Bordeaux au XIXe siècle*. Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1969.
- Deshairs, Léon. Bordeaux, Architecture et décoration. Paris, 1908.
- Féret, Édouard. Statistique générale de la Gironde. Bordeaux, Éditions Féret et fils, 1874.
- Figeac, Michel. *Destins de la noblesse bordelaise (1770-1830)*. Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest. 1996.
- Figeac, Michel. La douceur des Lumières, noblesse et art de vivre en Guyenne au XVIIIe siècle. Bordeaux, Éditions Mollat, 2001.
- Lacoue-Labarthe, Marie-France. L'art du fer forgé en pays bordelais de Louis XIV à la Révolution. Bordeaux, publié par la Société Archéologique de Bordeaux en coédition avec le Conseil Général de la Gironde, 1993. Réédition 2003.

- Laroza, Olivier de. Guide touristique, historique et archéologique de Bordeaux et de la Gironde. Bordeaux, Éditions Féret et fils, 1988.
- Magnen, René. Le vieux quartier Saint-Cristoly. Bordeaux, Éditions Delmas, 1963.
- Meller, Pierre. Armorial du Bordelais. Paris, Éditions Féret et fils, 1906.
- O'Gily, M. Nobiliaire de la Guienne et de la Gascogne. Bordeaux, Éditions G. Gounoulhou, 1856-Paris, Editions Dumoulin, 1856-1860.
- Pardailhé-Galabrun, Annik. La naissance de l'intime, 3 000 foyers parisiens XVIIe- XVIIIe siècle. Paris, Presses Universitaires de France, 1988.
- Pariset, François-Georges (sous la direction de). *Bordeaux au XVIIIe siècle*. Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1968.
- Pérouse de Montclos, Jean-Marie (sous la direction de). *Vocabulaire de l'Architecture ; Principes d'analyse scientifique*. Paris, Imprimerie Nationale, 1972.
- Philip de Laborie, Stéphane. Les escaliers bâtis en pierre, dans l'architecture privée à Bordeaux, XVIIIe siècle. T.E.R. Histoire de l'art, Université de Bordeaux III, 1993 (dact.).
- Rèche, Albert. Naissance et vie des quartiers de Bordeaux-Mille ans de vie quotidienne. Paris, Seghers, 1991.
- Richard, J.-C. Le fonds de La Tresne à la bibliothèque dans Bordeaux, Ronéotypé, 1975.
- Taillard, Christian. Bordeaux à l'âge classique. Bordeaux, Éditions Mollat, 1997.
- Tokpassi, Hervé. L'hôtel Leberthon, un chef-d'œuvre de l'architecture privée du XVIIIe siècle à Bordeaux. Revue archéologique de Bordeaux, 1998, tome LXXXIX, p. 225-236.
- Waldt, Stéphanie. Les portes de la ville, l'exemple de Bordeaux, T.E.R. Histoire de l'art, Université de Bordeaux III, 1997 (dact.).